

**MONSIEUR LE BATONNIER CLAUDE LUSSAN
PRESIDENT FONDATEUR DE L'UNCA
ELEVE A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER
DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR**

**DISCOURS DE MADAME LE BATONNIER MARIE-CHRISTINE WIENHOFER
à l'occasion de la réception du jeudi 2 juin 2005**

Photo Jean-René Tancrede – Téléphone : 01.42.60.36.35



Autour du récipiendaire lors de la cérémonie du mercredi 25 mai 2005 à l'hôtel de Matignon (de gauche à droite) : Mme et MM. les Présidents Marie-Christine Wienhofer, Georges Flécheux, Paul Nemo, Henri Ader et Bernard du Granrut.

Bon Anniversaire, Monsieur le Bâtonnier !

Non, je ne me trompe pas d'évènement !

Le 28 mai 1957, sur votre insistante proposition, le Conseil de l'Ordre de Paris adoptait les statuts de la première Carpa de France.

Vous avez confié à la presse judiciaire, quelques années plus tard :

« *Dire que la Carpa, une fois autorisée par le Conseil, suscite l'enthousiasme et que, du jour au lendemain, les opérations de maniement de fonds se multiplient, serait tout-à-fait contraire à la réalité.*

- « *Le barreau est conservateur et ne change pas si vite ses habitudes (...).*
- « *A l'origine, la Carpa ne comptait que 15 membres (et le barreau de Paris, à l'époque, environ 2 000 avocats) dont certains avaient adhéré pour le principe, sans avoir la moindre intention de manier les fonds.*
- « *C'était modeste ! ... la vie de ce nouvel organisme était bien fragile ».*

Les fonds arrivent lentement mais sûrement. Lorsque les intérêts obtenus, grâce au concours de la profession, atteindront un niveau significatif, vous déciderez, –je vous cite encore : « *Conformément à l'éthique des avocats, de les attribuer au barreau tout entier* ».

Marseille, Lyon et Bordeaux se dotent à leur tour de Carpa.

Heureux temps de la plus totale liberté. En relisant les comptes rendus des réunions de Bureau et de Conseil d'administration de l'Unca à ses débuts, on peut y découvrir que même certains barreaux disposaient de deux Carpa ! ... dont l'une aurait consacré ses ressources à payer les dépenses dites « *interdites* » !...

Vous considérez alors que les Carpa doivent agir selon les mêmes normes et les mêmes règles et vous mettez en place le « *comité de liaison des Carpa* » –organisme informel– qui donnera naissance à l'Unca ! ...

Une nouvelle fois, je vous dis « *Bon Anniversaire, Monsieur le Bâtonnier* ».

*
* *

Vous avez 30 ans ! car c'est le 26 avril 1975, à l'hôtel Hilton de Paris que vous créez l'Unca avec l'opposition farouche de la Conférence des bâtonniers. Qu'à cela ne tienne ! ...

Pour marquer une fois de plus votre empreinte personnelle et réaffirmer votre confiance dans l'avenir de cette institution, vous dotez votre fille aînée d'un élégant logo composé de vos initiales stylisées C_L !

L'Unca, comme la Carpa de Paris, sont marquées par des débuts « *modestes* ».

Sans domicile à l'origine, la jeune Union des Carpa sera hébergée boulevard Saint-Germain dans votre cabinet ... et plus précisément encore dans ... la cuisine, lieu particulièrement propice puisque nous savons tous que la Carpa fait recette !

De l'Unca, sera encore issue l'Anaafa, autre organisme technique important pour faciliter la tenue de la comptabilité et les choix fiscaux de nos confrères !...

Votre réflexion n'est pas seulement théorique, vous êtes aussi doué pour les applications pratiques.

Ainsi, ce n'est pas réduire votre magnifique cursus professionnel et personnel que d'évoquer le concept Carpa et la fondation de l'Unca.

Le 8 janvier 2005, alors que vous aviez tenu à accueillir un groupe de travail de l'Unca dans ces mêmes locaux des débuts –je veux dire votre cabinet–, vous avez pris la parole pour nous remercier de nos vœux et de nos félicitations pour votre haute élévation dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, que nous venions d'apprendre.

Vous avez tenu, avec la modestie étonnée qui vous caractérise, à nous dire que la Carpa et l'Unca étaient sans doute l'un des moteurs de cette dignité.

Vous nous avez confié votre fierté, après l'avoir fondée, de l'avoir présidée durant un septennat, de 1975 à 1982. Depuis, vous n'avez cessé de la soutenir moralement aussi bien que par votre présence très assidue aux réunions de travail comme lors des manifestations statutaires.

Vous y aviez trouvé beaucoup de satisfaction mais hélas parfois quelques motifs de tristesse lorsque votre belle idée était détournée de son but.

La distinction qui vous a été solennellement remise par Monsieur Jean-Pierre Raffarin le 25 mai dernier est un hommage à votre œuvre.

Notre précédent Premier Ministre vous a offert l'une de ses dernières belles formules en disant que vous étiez Monsieur le Bâtonnier « *un spécialiste dans votre profession mais un humaniste dans votre vision de la société ...* ».

Cette idée de la Carpa en est la preuve. **C'est une idée moderne, adaptable, universelle et déontologique.**

Elle est fiable et sure : l'Etat nous confie les fonds de l'aide juridictionnelle dont nous rendons compte au centime d'euro.

Elle est éthique : elle profite non seulement à la formation des avocats, à la sécurité des transactions, à la lutte contre le blanchiment d'argent mais encore aux citoyens dont elle favorise l'accès au droit et à la justice.

Elle illustre les meilleures traditions de notre profession à savoir l'autocontrôle dans l'indépendance –et le service de l'intérêt général–.

Grâce à la Carpa, nous revendiquons à bon droit le respect de notre secret professionnel et de notre liberté.

Dès 1976, c'était le 18 décembre, vous avez insisté auprès du Conseil d'administration de l'Unca « *sur l'intérêt pour les Carpa et l'Unca d'étendre le système dans les barreaux étrangers ...* ».

Les pays émergents sont à leur tour sensibles au renforcement de l'ordinalité et du contrôle déontologique à travers la notion de Carpa.

C'est depuis l'origine, une idée exigeante qui a poussé l'Unca vers la maîtrise informatique insoupçonnable au temps « *des carnets rouges* » que beaucoup ont connu et utilisé dans cette assemblée.

Il y aurait encore tant à dire sur vous qu'il me faudrait plus de temps sans parvenir à être exhaustive.

J'avais promis à Monsieur le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu d'être sinon brève, du moins pas trop bavarde. J'en viens donc à l'essentiel de ce propos.

Monsieur le Bâtonnier Claude Lussan,

- On ne peut pas vous connaître sans vous apprécier ... je dirai même plus, vous admirer.
- On ne peut pas travailler avec vous sans devenir enthousiaste.
- On ne peut pas vous regarder sans penser que le bonheur est dans le travail.
- On ne peut pas se pencher sur votre carrière sans être persuadé que l'exercice de la profession d'avocat est une source intarissable de jouvence.
- On ne peut enfin pas imaginer ce qu'aurait été le métier d'avocat et les Ordres sans la Carpa.

Pour toutes ces raisons, l'Unca tenait à associer les remerciements de ses Présidents, ses Administrateurs, et de tout son personnel, à l'hommage solennel que vous rend aujourd'hui le Barreau de Paris et ses Bâtonniers.

N'étant pas moi-même parisienne, je témoigne encore de la gratitude des Bâtonniers et de l'ensemble des avocats de France envers votre action.

Ce propos serait enfin incomplet si je ne vous remerciais pas personnellement, ainsi que le Président Paul Nemo de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en acceptant avec plaisir, que l'ancienne Présidente de l'Unca (ancien Bâtonnier de province) prenne la parole, après le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu, devant cette assemblée prestigieuse, réunie dans ce haut lieu de la vie ordinaire.

Est-ce parce que j'ai été la première femme à avoir dirigé l'Unca, mais sans doute pas la dernière ? Je n'ai pas la réponse.

Vous êtes le fondateur et le premier Président de l'Unca, nul ne pourra vous ravir ces titres.